



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 mars 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY et M. TEXIER.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE et M. SANDRAS.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRE

N° 2024-037 : LA TRANSVERSE – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FESTIVAL « LA TRANSVERSE FAIT SON FESTIVAL » :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association « la Transverse » organise à Clamecy, chaque année depuis 2017, des spectacles d'arts de la rue, dans le cadre de son programme *La Transverse fait son festival*. En 2024, cette journée aura lieu le samedi 3 août. Elle sollicite une subvention de 6 000 € pour l'organisation de cette journée.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (1 vote contre),

- DECIDE d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association la Transverse pour l'organisation d'une journée dans le cadre du Festival « La Transverse fait son festival »

Dépense inscrite au budget 2024, article 6574.

.....
Municipales.

Nicolas BOURDOUNE
Maire